



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 avril 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Points 126 et 128 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## **Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/678) et le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/679 et Corr.1). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, notamment son Représentant spécial adjoint principal et le Directeur de l'administration de la Mission, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements.

2. Lors de son examen des rapports du Secrétaire général, le Comité consultatif s'est intéressé de près à l'établissement du budget, à son exécution, et au suivi et au contrôle de son exécution. Dans le cadre du présent rapport, il a également vérifié si les écarts par rapport au budget approuvé et les prévisions budgétaires étaient correctement justifiés.



## I. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

3. Comme il est indiqué à la section II.A du rapport sur l'exécution du budget (A/57/678), les dépenses de l'exercice se sont élevées à un montant total brut de 360 248 000 dollars (montant net : déduction faite des recettes provenant des contributions du personnel : 334 259 000 dollars), ce qui a laissé un solde brut inutilisé de 39 752 000 dollars (montant net : 39 245 800 dollars), soit environ 9,9 % du montant brut des crédits ouverts, qui s'élevait à 400 millions de dollars (ou 10,5 % du montant net des crédits ouverts, qui s'élevait à 373 504 800 dollars). Pour l'exercice 2001/02, le total du solde inutilisé (39,8 millions de dollars en montant brut) et des autres recettes (23,9 millions de dollars) s'élève à 63,7 millions de dollars. Pour l'exercice 2000/01, le total du solde inutilisé (66,5 millions de dollars en montant brut) et des autres recettes (29 millions de dollars) s'élevait à 95,5 millions de dollars (voir A/56/887/Add.6, par. 5 et A/56/763, annexe I).

4. Le Comité consultatif rappelle que l'enveloppe budgétaire initialement prévue par le Secrétaire général pour l'exercice 2001/02 était de 448,8 millions de dollars (voir A/55/833) et que, sur sa recommandation, l'Assemblée générale avait ouvert pour la Mission, pour l'exercice 2001/02, un crédit de 400 millions de dollars. Compte tenu du solde inutilisé pour 2001/02, il apparaît que les prévisions initiales étaient de 88,5 millions de dollars, ou 19,7 %, trop élevées.

5. Pour l'exercice 2001/02, les engagements non réglés au 30 juin 2002 s'élevaient à 33,4 millions de dollars<sup>1</sup>. À sa demande, le Comité a été informé qu'au 28 février 2003, les engagements non réglés s'élevaient à 15 millions de dollars; il y a donc eu progrès. Au paragraphe 9 de son rapport sur la MINUK daté du 4 avril 2002 (A/56/887/Add.6), le Comité avait indiqué que le contrôle du budget, les pratiques comptables et la comptabilisation des dépenses devraient être améliorés. Il constate qu'une fois de plus, bien des dépassements de crédits et des cas de sous-utilisation des ressources n'ont pas été correctement justifiés, que ce soit dans le rapport sur l'exécution du budget proprement dit ou dans les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués. Il fera de plus amples observations sur la question dans son rapport général sur le financement des opérations de maintien de la paix, qui paraîtra au printemps 2003 sous la cote A/57/772.

6. **Le Comité souligne que la Mission devrait s'assurer plus précisément de la validité des engagements avant de mettre des fonds en réserve pour les régler. Il se rend bien compte que la sous-utilisation des crédits peut être attribuée à toute une série de facteurs, par exemple une productivité accrue ou des pratiques administratives inefficaces au Siège et à la Mission. Toutefois, il estime qu'il faudrait rectifier le tir dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.** Les observations du Comité sur les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2001/02 au titre de divers objets de dépenses se trouvent plus loin à la section III, consacrée au projet de budget pour l'exercice 2003/04.

## II. Renseignements sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé que le montant total des remboursements des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées, pour la période allant jusqu'au 31 mars 2002, s'élevait à 24 511 400 dollars, et que le montant dû à ce titre pour la période du 1er avril 2002 au 31 janvier 2003 était de 13 611 700 dollars. S'agissant du matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 28 février 2003, un montant de 4 121 300 dollars avait été remboursé et que le montant restant dû était estimé à 8 270 300 dollars (4 398 400 dollars inscrits dans les sommes à payer et 3 871 900 dollars ayant trait à des demandes en suspens), tandis que les engagements non réglés se chiffraient à 5 750 600 dollars. S'agissant de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, un total de 363 000 dollars avait été versé au 28 février 2003 au titre de 11 demandes, 29 demandes étaient à l'examen et les engagements non réglés s'élevaient à 4 284 000 dollars.

8. Le Comité consultatif a pris connaissance des données relatives aux dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, telles qu'elles s'établissaient au 28 février 2003 (voir plus loin l'annexe I). Ces dépenses s'élevaient à un montant brut de 225 003 600 dollars (montant net : 208 284 500 dollars), pour un crédit ouvert d'un montant brut de 330 millions de dollars (montant net : 307 031 100 dollars).

9. Le Comité consultatif a été informé que les contributions mises en recouvrement de la création de la Mission au 30 juin 2003 s'élevaient à 1 milliard 565 millions de dollars. Les versements reçus de la création de la Mission au 31 janvier 2003 s'élevaient à 1 milliard 307 millions de dollars et les montants dus à 257, 8 millions de dollars.

10. Le Comité consultatif a pris connaissance du tableau suivant, sur l'occupation des postes au 28 février 2003 :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes autorisés<sup>a</sup></i>	<i>Postes occupés</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires	38	38	—
Police civile	3 515	3 171	9,8
Unités de police constituées	1 203	1 206	(0,2)
Personnel international	1 227	1 009	17,8
Personnel recruté dans le pays	3 504	3 245	7,4
Volontaire des Nations Unies	250	210	16,0

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

## III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

11. Le budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se chiffre à 315 518 200 dollars (voir A/57/679 et Corr. 1, sect. II.A.1). Des

ressources sont demandées au titre de trois grandes catégories de dépenses : militaires et personnel de police (117 364 000 dollars), personnel civil (145 295 200 dollars) et dépenses opérationnelles (52 859 000 dollars), pour un total de 38 observateurs militaires, 3 400 policiers civils, 1 203 membres de groupes de police spéciale, 1 049 agents recrutés sur le plan international, 3 130 agents recrutés dans le pays et 250 Volontaires des Nations Unies.

**12. Le Comité consultatif constate que les coûts standard et les coûts propres à la Mission ne sont pas indiqués dans le projet de budget. Il n'a pas reçu le Manuel des coûts standard. Il a été informé que dans la mesure où le Manuel n'avait pas été mis à jour régulièrement en fonction des dépenses effectives, il avait perdu de son utilité. Il a aussi été informé que dans certaines missions, comme la MINUK, les prévisions étaient établies sur la base des coûts moyens pour la mission car les chiffres figurant dans le Manuel n'étaient plus d'actualité et on surestimerait les ressources nécessaires en se fondant sur eux. Toutefois, il a appris que dans d'autres missions, l'utilisation des coûts standard se serait traduite par des ressources insuffisantes pour l'exercice 2003/04. Le Secrétariat lui a fait savoir qu'il était en train de réviser et de mettre à jour le Manuel pour qu'il soit d'une plus grande utilité.**

#### **1. Militaires et personnel de police**

13. Un montant de 117,4 millions de dollars est demandé pour 2003/04 au titre des militaires et du personnel de police, ce qui représente une diminution de 0,9 % par rapport au montant de 118,5 millions de dollars inscrit dans le budget approuvé pour 2002/03 (ibid.). En 2001/02, les dépenses s'étaient établies à 125,5 millions de dollars, le crédit de 124,9 millions de dollars ouvert au titre de cette catégorie de dépenses ayant été dépassé de 0,5 %.

14. Le Comité consultatif note dans le rapport sur l'exécution du budget de 2001/02 que pour la police civile, le taux de vacance de postes a été de 4 %, alors qu'on avait tablé sur un taux de 5 % (voir A/57/678, par. 5). Ayant demandé la raison de cet écart, le Comité a été informé que la Mission avait eu moins de difficultés qu'auparavant à trouver des policiers civils, que les pays qui lui fournissent du personnel de police lui avaient apporté un appui accru et qu'ils avaient accepté de former le personnel avant son déploiement à la MINUK, ce qui avait réduit le nombre de policiers jugés inaptes à leur arrivée. **Le Comité recommande que les enseignements tirés de cette expérience soient communiqués aux autres missions dont le mandat prévoit une composante de police.**

15. Le Comité consultatif a été informé que le Service de police du Kosovo avait repris certaines des fonctions de la MINUK et qu'une unité de police constituée serait donc rapatriée à la fin décembre 2003. Les réductions prévues dans le budget de l'exercice 2003/04 au titre des militaires et du personnel de police s'élèvent à 1,1 million de dollars. Le Comité a aussi été informé que, conformément au plan de transition, d'autres fonctions remplies par les neuf unités constituées restantes seraient progressivement transférées au Service de police du Kosovo. Il a noté dans le rapport que le Secrétaire général a adressé au Conseil de sécurité le 29 janvier 2003 (voir S/2003/113, par. 28) que le Service comptait plus de 5 200 policiers. **Le Comité fait observer que les incidences de l'exécution du plan de transition sur les prévisions pour 2003/04 et pour l'exercice suivant ne sont pas clairement**

**indiquées et demande que cette lacune soit comblée dans le prochain projet de budget.**

16. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait demandé que les facteurs appliqués pour déterminer les taux mensuels de remboursement soient soigneusement réexaminés pour chaque mission et, le cas échéant, ajustés en fonction de l'évolution de la situation opérationnelle dans la zone de mission (voir A/56/887, par. 37). **Le Comité souligne que les facteurs applicables à la Mission auraient dû être clairement indiqués dans le rapport.**

17. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 31 décembre 2002, le montant dû s'élevait à 7,5 millions de dollars, dont 4,4 millions inscrits en sommes à payer et 3,1 millions ayant trait à des demandes restant à traiter. Le Comité a reçu une analyse chronologique des demandes en suspens au 28 février 2003 (voir plus loin l'annexe II). Dans la mesure où l'exercice s'est terminé le 30 juin 2002, le Comité estime que l'examen de ces demandes a pris trop de temps. Il fera de plus amples observations sur la question dans son rapport général sur les questions de maintien de la paix.

## **2. Personnel civil**

18. Un montant de 145,3 millions de dollars est demandé au titre du personnel civil pour l'exercice 2003/04, ce qui représente une diminution de 12,6 % par rapport au crédit de 166,3 millions de dollars ouvert pour 2002/03 (voir A/57/679 et Corr.1, sect. II.A.1). Les dépenses de l'exercice 2001/02 se sont établies à 184,8 millions de dollars, 18,5 % du crédit de 226,7 millions de dollars ouvert pour cette catégorie de dépenses étant restés inutilisés.

19. Comme pour l'exercice précédent, pour 2001/02, le solde inutilisé tient en grande partie au fait qu'un montant de 41 938 700 dollars n'a pas été utilisé au titre du personnel civil, en raison de taux de vacance de postes plus élevés que prévu pour le personnel international et le personnel recruté dans le pays, de la nomination d'agents internationaux à des classes moins élevées que prévu et de la suppression de la prime de risque dans tous les secteurs de la zone de la Mission sauf un.

20. Les taux de vacance de postes pour 2001/02 ont été de 11 % pour le personnel international et de 9 % pour le personnel recruté dans le pays, alors que les taux prévus étaient de 5 et 2 % (voir A/57/678, par. 7 et 8).

21. Le Comité consultatif note que si les ressources prévues au titre du personnel civil ont été largement sous-utilisées, ce n'est pas seulement parce que les taux de vacance de postes ont été plus élevés que prévu et que la prime de risque a été supprimée, mais aussi parce que les coûts standard de New York ont été utilisés pour établir les prévisions. Il a été informé que pour 2003/04, les prévisions avaient été établies sur la base des coûts moyens pour la Mission, calculés en fonction des dépenses effectives des exercices précédents.

22. Le Comité consultatif constate qu'à la MINUK, le personnel international est systématiquement recruté à des classes inférieures à celles qui sont indiquées dans les tableaux d'effectifs approuvés. À sa demande, le Comité a été informé que les responsables de la Mission étaient satisfaits des services des agents recrutés à des classes inférieures. **Le Comité estime que si les postes sont systématiquement**

**pourvus à des classes inférieures dans des missions de durée limitée, ils devraient être reclassés après examen.**

23. Les effectifs proposés pour 2003/04 sont indiqués, avec ceux qui avaient été proposés pour 2002/03, à la section II.B.2 du document A/57/679 et Corr.1. Pour 2003/04, il est prévu un total de 4 429 postes, alors qu'un total de 4 981 postes avait été approuvé pour 2002/03, ce qui représente une réduction de 552 postes (voir, toutefois, le paragraphe 36 ci-dessous). **Le Comité consultatif souligne que, ni aux paragraphes 7 à 17 du projet de budget, ni dans les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis au sujet des modifications du tableau d'effectifs, il n'a trouvé l'analyse des fonctions sur laquelle se fonde la réduction de 552 postes (ibid.). Il estime qu'il aurait fallu justifier de façon plus complète le nombre de postes qu'il est prévu de maintenir dans chaque unité administrative de la Mission, notamment le Pilier II (Administration civile) et la Division de l'administration.**

24. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les réductions tenaient en partie à l'application des recommandations qu'il avait faites dans son rapport A/56/887/Add.6 et en partie au transfert progressif des responsabilités de la MINUK aux institutions provisoires du Kosovo. S'agissant de réductions supplémentaires des effectifs de la Division de l'administration, le Comité a été informé que la Division continuait de fournir des services au Département de la justice (Pilier I) et à 30 municipalités, et que de nouvelles réductions seraient proposées dans le prochain projet de budget, en fonction des progrès accomplis dans le transfert des responsabilités de la Mission aux institutions provisoires.

25. Le Comité consultatif a été informé qu'un certain nombre de membres du personnel de la MINUK avaient été transférés à d'autres missions, dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, les transferts suivants avaient été opérés :

<i>Destination du transfert</i>	<i>Nombre d'agents transférés</i>	<i>Titre fonctionnel des agents transférés</i>
MANUA	2	Assistant administratif
	3	Spécialiste des affaires civiles
	1	Ingénieur
	1	Assistant au contrôle des mouvements
	1	Assistant au soutien logistique
	1	Agent de sécurité
	2	Technicien radio
	1	Mécanicien auto
COCOVINU	1	Assistant administratif
MONUC	6	Spécialiste des affaires civiles
	1	Assistant aux achats

<i>Destination du transfert</i>	<i>Nombre d'agents transférés</i>	<i>Titre fonctionnel des agents transférés</i>
	2	Spécialiste des finances
	1	Assistant au soutien logistique
	1	Assistant administratif
<b>Total</b>	<b>25</b>	

S'agissant des membres du personnel pouvant être transférés de la MINUK à une autre mission, le Comité consultatif a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix avait demandé à la Mission de désigner des candidats qui pourraient être affectés à une éventuelle mission en Côte d'Ivoire. En outre, le Département avait récemment créé un fichier de personnel prêt à être déployé rapidement, dans lequel les membres du personnel des missions opérationnelles et du Siège pouvaient se faire inscrire en ligne. Comme les effectifs de la MINUK sont en train d'être réduits, un grand nombre de membres de la Mission ont manifesté leur intérêt pour une éventuelle réaffectation.

26. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait faites aux paragraphes 26 et 27 de son rapport A/56/887/Add.6 au sujet du Pilier police et justice (Pilier I). Il avait indiqué, à propos des ressources prévues pour 2002/03 au titre du Département de la justice, qu'à moins qu'une stratégie ne soit élaborée pour faire changer les circonstances qui expliquaient l'augmentation du nombre d'affaires traitées par les juges internationaux, il ne suffirait pas de multiplier par deux le nombre de ces derniers, comme cela avait été recommandé. Le Comité répète qu'il faut éviter de créer une situation dans laquelle la MINUK se verrait obligée de continuer à financer des postes de juges, de procureurs et d'autres fonctionnaires internationaux pour le système pénal du Kosovo pendant une durée indéterminée et sans stratégie de sortie. Il note que pour 2003/04, il est prévu de porter les effectifs du Pilier I de 1 815 à 1 849 personnes, le nombre de postes d'administrateur étant réduit de 5, le nombre de postes d'agent des services généraux étant augmenté de 7 et 32 Volontaires des Nations Unies étant ajoutés. Il note aussi qu'il est prévu de ramener le nombre de postes d'administrateur de 171 en 2002/03 à 166 en 2003/04, en supprimant 1 poste D-1, en créant 3 postes P-4 ou P-5 et en supprimant 7 postes des classes P-1 à P-3.

27. Le Comité consultatif constate que le rapport sur l'exécution du budget, le projet de budget et les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis ne mentionnent pratiquement pas les fonctions de la MINUK dans le domaine de la police et de la justice. Il a été informé que les juges internationaux étaient au nombre de 29 et qu'un mécanisme avait été mis en place pour sélectionner les affaires qui leur étaient confiées.

**28. Le Comité consultatif demande que le prochain projet de budget contienne des renseignements sur les incidences qu'aurait la mise en oeuvre de la stratégie d'achèvement des activités de la Mission et d'autonomisation du Kosovo envisagée dans ses rapports A/56/887/Add.6 et A/55/624. En particulier, il faudrait que soient clairement indiquées les responsabilités qui pourraient être transférées aux institutions provisoires du Kosovo et celles que la communauté internationale devrait continuer d'assumer.**

### 3. Dépenses opérationnelles

29. Un montant de 52,9 millions de dollars est demandé, pour 2003/04, au titre des dépenses opérationnelles, soit une augmentation de 16,9 % par rapport au budget autorisé pour l'exercice 2002/03, qui était de 45,2 millions de dollars (voir A/57/679, sect. II.A.1). En 2001/02, les dépenses s'étaient montées à 49,9 millions de dollars, soit un dépassement de 3,2 %, par rapport au montant réparti de 48,3 millions de dollars au titre de cette catégorie de dépenses.

#### *Voyages*

30. Les prévisions de dépenses au titre des voyages, pour l'exercice 2003/04, se montent à 1 666 700 dollars, soit 28,4 % de plus que le montant réparti en 2002/03 qui était de 1 297 600 dollars (voir A/57/679, sect. II.A.1). Les prévisions de dépenses au titre des voyages, en 2003/04, comprennent un montant de 144 900 dollars pour des voyages liés à la formation (voir par. 55 plus bas). Les dépenses au titre des voyages, en 2001/02, se montaient à 1 436 000 dollars, soit un dépassement de 2,9 %, à comparer au montant réparti de 1 395 600 dollars au titre de cette catégorie de dépenses. Les dépenses au titre des voyages en 2001/02 comprenaient 156 100 dollars pour des voyages relatifs à la formation (ibid.).

31. Se fondant sur les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité a constaté qu'une proportion notable des dépenses au titre des voyages en 2001/02 concernait la gestion et l'appui technique. En 2003/04, de l'avis du Comité, les prévisions de dépenses pour les voyages nécessités par des activités de gestion ou d'appui technique sont également trop élevées. Le Comité constate que, pour ces projets de voyages, les produits et les réalisations escomptées ne sont pas toujours indiqués avec précision. En outre, le Comité fait observer que des économies pourraient être réalisées sur les dépenses au titre des voyages car, pour les déplacements entre Pristina et les capitales des pays européens, un nouvel avion, demandé pour l'exercice 2003/04, pourrait être disponible (voir par. 51 plus bas). Le Comité recommande donc d'autoriser un montant de 1,5 million de dollars pour les dépenses au titre des voyages pendant l'exercice 2003/04, soit une augmentation de 16 % environ par rapport au montant réparti pour l'exercice 2002/03. Le Comité précise que cet ajustement ne doit pas s'appliquer aux voyages des membres du Comité des commissaires aux comptes non plus qu'à ceux des membres du Bureau des services de contrôle interne pour leurs activités concernant la MINUK.

#### *Installations et infrastructures*

32. Le Comité consultatif note à la lecture du paragraphe 12 du document A/57/678 qu'à cette rubrique une diminution de 912 300 dollars par rapport aux dépenses prévues est attribuée « à la nouvelle priorité accordée aux ressources devant financer les besoins supplémentaires en matière d'informatique et de transmissions ». D'autres renseignements qui lui sont communiqués l'amènent à noter que cet écart s'explique par le résultat net de plusieurs dépassements de coûts d'un côté, et, de l'autre, de plusieurs dépenses inférieures aux prévisions, à savoir un surcoût de 1 298 900 dollars pour l'acquisition de locaux préfabriqués, de 629 200 dollars pour des gros travaux, des travaux de rénovation et des services de construction, de 528 600 dollars pour l'achat de groupes électrogènes, de 310 800 dollars au titre des services d'entretien, de 142 700 dollars pour les services collectifs de distribution et de 123 000 dollars pour les autres rubriques.

33. Au sujet du dépassement de 310 800 dollars au titre des services d'entretien, le Comité a été informé qu'initialement on avait envisagé leur sous-traitance durant la période considérée et que le montant correspondant avait été prévu pour des services contractuels; cependant, le contrat n'ayant jamais été signé, la MINUK a dû assurer des services d'entretien pour le personnel temporaire recruté localement.

**34. Le Comité consultatif note que certains écarts importants ne sont guère expliqués. Il demande qu'à l'avenir les dépassements de coûts et les économies soient expliqués en détail.**

35. Pour l'exercice 2003/04, les prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures se montent à 21,2 millions de dollars, soit 8,6 % de plus que le montant réparti en 2002/03 qui était de 19,5 millions de dollars. Les prévisions de dépenses pour 2003/04 comprennent un montant de 2 842 700 dollars pour les services d'entretien liés à l'externalisation des services de sécurité. L'effet aurait été une réduction de 230 postes, dans les tableaux d'effectifs (6 postes de niveau international et 224 agents locaux) pour l'ensemble du personnel de sécurité au titre des dépenses de personnel civil. Le Comité a été informé que, selon la pratique, on s'attendait à ce que le nouvel entrepreneur reprenne une partie ou la totalité du personnel concerné.

36. Le Comité constate que le coût du personnel de sécurité a été imputé à une autre catégorie de dépenses. La réduction de 552 postes des effectifs proposés pour 2003/04 (voir par. 23 plus haut) est donc plus apparente que réelle étant donné que le budget financerait des services contractuels équivalant à 230 postes d'agent des services de sécurité. On ne voit pas clairement pourquoi au moment où elle réduit ses effectifs, la Mission modifierait les dispositions relatives à ses services de sécurité. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'analyse des coûts a été effectuée sur la base du coût total de la fourniture de services de sécurité par un entrepreneur, par rapport aux coûts moyens actuels, pour la MINUK, des traitements et des dépenses connexes. **Tout en se félicitant des efforts faits pour réaliser des économies par l'externalisation, le Comité rappelle qu'il a été établi, dans le passé, qu'il fallait que les services de sécurité soient assurés par du personnel de l'ONU, plus soucieux de ses responsabilités et susceptible d'être mieux contrôlé. À ce sujet, le Comité demande que le caractère approprié de cette décision demeure à l'étude.**

#### *Transmissions et informatique*

37. Pour la période 2003/04, les prévisions de dépenses pour les transmissions se montent à 6,9 millions de dollars, soit 2,3 % de plus que le montant réparti en 2002/03, qui était de 6,8 millions de dollars. Les dépenses, en 2001/02 se sont montées à 7,5 millions de dollars, soit un dépassement de 2 millions de dollars environ, soit 37,8 %, par rapport au montant réparti de 5,4 millions de dollars en 2001/02. En ce qui concerne l'informatique, les prévisions de dépenses pour 2003/04 atteignent 5,6 millions de dollars, soit 156,5 % de plus qu'en 2002/03. En 2001/02, les dépenses ont été de 3 millions de dollars, soit 48,1 % de plus que le montant réparti pour cette période, soit 2 millions de dollars.

38. Le Comité consultatif note que les renseignements qui lui ont été communiqués aux paragraphes 15 et 16 du rapport sur l'exécution du budget (A/57/678) sont insuffisants pour expliquer les importants dépassements constatés en 2001/02. Les informations complémentaires fournies au Comité étaient

également incomplètes et répétaient ce qui figurait dans le rapport sur l'exécution du budget. Le Comité a été informé qu'une grande proportion des dépenses s'explique par l'installation dans de nouveaux locaux. À ce sujet, le Comité a été informé qu'un montant de 1 298 900 dollars a été nécessaire pour l'achat de préfabriqués et que les équipements informatiques et d'autres matériels ont dû être fournis. Les raisons n'avaient pas été exposées dans le projet de budget pour l'exercice 2001/02 et auraient dû l'être plus clairement dans les renseignements complémentaires donnés au Comité.

39. Le Comité consultatif note que les questions de transmissions et d'informatique supposent une bonne planification à toutes les phases, notamment pour l'achat de matériel et de services. Il est préoccupé par les constatations du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que la MINUK est l'une des missions qui n'a pas soumis de plan d'achat au Siège, à New York<sup>2</sup>. Le Comité observe également qu'un surcoût de 37,8 % au titre des transmissions et de 48,1 % au titre de l'informatique en 2001/02 témoignent de graves lacunes dans la planification et la budgétisation de ces activités.

**40. Ayant entendu les explications fournies par les représentants du Secrétaire général, le Comité parvient à la conclusion que la Mission et le Siège devraient faire plus pour identifier et planifier avec plus de précision les prévisions de dépenses au titre des transmissions et de l'informatique. Il demande qu'à l'avenir l'information qui lui est fournie soit adéquate et pertinente pour qu'il puisse examiner avec soin les chiffres, et souhaite disposer d'une explication complète, écrite, avant de commencer l'examen des rapports du Secrétaire général.**

41. Le Comité a également pris connaissance de l'inventaire du matériel durable, qui fait apparaître au 30 juin 2002 les soldes en fin d'exercice et indique la passation par pertes et profits et les besoins détaillés d'équipements en 2003/04 compte tenu des dépenses approuvées en 2002/03. **S'appuyant sur les renseignements fournis par écrit et oralement, le Comité estime qu'aucun argument convaincant n'a été avancé pour justifier l'expansion rapide des moyens de transmissions et d'informatique alors que la Mission est en train de procéder à la réduction de ses activités et de son personnel.** De plus, le Comité note une ambitieuse proposition de remplacement de matériel informatique pour la MINUK, dont les effectifs diminuent. Par exemple, au 30 juin 2003, sur un total de 13 248 articles informatiques, 1 517 seraient remplacés, et notamment sur les 6 427 ordinateurs de table et ordinateurs portatifs, 1 163 seraient remplacés. **Le Comité n'est pas convaincu qu'il soit approprié qu'une mission dont les effectifs diminuent telle que la MINUK continue à remplacer systématiquement du matériel informatique en appliquant les mêmes normes qu'une mission active ou en expansion.**

#### *Transports terrestres*

42. Pour la période 2003/04, les prévisions de dépenses au titre des transports terrestres se montent à 9,2 millions de dollars, soit 64,8 % de plus que le montant réparti en 2002/03, soit 5,6 millions de dollars. Les dépenses en 2001/02 ont été de 6,4 millions de dollars, inférieures de 200 000 dollars au montant prévu de 6,6 millions de dollars pour 2001/02, soit 2,8 % de moins.

43. Le Comité consultatif note qu'en 2001/02 des économies de 187 000 dollars au titre des transports terrestres s'expliquent surtout par le fait que l'achat de 10 minibus inscrit au budget n'a pas eu lieu (A/57/678, par. 13). Le Comité rappelle que l'achat de ces minibus avait été proposé au paragraphe 21 de l'annexe I.C du document A/55/833 pour tenir compte des difficultés de la conduite automobile durant l'hiver parfois rude dans certaines parties du Kosovo. Le Comité a été informé que des difficultés sont apparues au Siège dans l'adjudication d'un contrat-cadre, et que si la MINUK avait eu l'autorisation d'acheter les minibus, ils auraient pu être obtenus, mais que cela n'aurait pas été conforme aux procédures de passation de marchés appliquées par le Siège. Le Comité a en outre été informé que la Mission avait utilisé des méthodes différentes pour obtenir les services de transport nécessaires. Il note, au vu de renseignements complémentaires, que des économies de 204 600 dollars résultant du fait que les véhicules n'ont pas été achetés ont été en partie compensées par un surcroît de dépenses de 18 300 dollars pour la location de véhicules.

44. Pour l'exercice 2003/04, le montant demandé, pour le transport terrestre, de 9,2 millions de dollars comprend 3,6 millions de dollars pour le remplacement de 240 véhicules (238 véhicules à quatre roues motrices et deux minibus). Le Comité note qu'au 30 juin 2002 le parc automobile comptait 2 649 véhicules (57 véhicules lourds, 66 véhicules de poids moyen, 2 490 véhicules légers et 36 remorques) et qu'il est prévu de réformer 109 véhicules légers et une remorque. On prévoyait que 364 véhicules seraient à réformer à la fin de juin 2003. Les véhicules sont remplacés soit quand ils ont parcouru plus de 10 000 kilomètres soit quand ils ont été utilisés plus de cinq ans, selon la pratique établie. Ils peuvent également être réformés en cas d'accident. Le Comité a été informé qu'en moyenne il y avait par semaine un accident amenant à réformer un véhicule.

45. Le Comité consultatif a demandé quelles mesures avaient été prises pour éviter les accidents de la circulation. Il rappelle que dans le passé il avait marqué sa préoccupation au sujet du grand nombre de véhicules, surtout des véhicules de police, impliqués dans des accidents (voir A/56/887/Add.6, par. 10). Le Comité rappelle qu'il avait demandé qu'il soit procédé à une analyse complète de la situation afin de repérer les vraies causes de ces accidents et de prendre des mesures pour résoudre le problème de façon coordonnée (voir A/55/624, par. 54). Le Comité a été informé que le nombre d'accidents avait récemment diminué. La formation des policiers avant leur déploiement et la formation en cours de mission pour apprendre la conduite automobile en hiver et l'utilisation du système Carlog comme instrument de gestion avaient contribué à la réduction du nombre d'accidents. La Mission a également pris des mesures pour éviter la conduite imprudente, notamment en suspendant les permis de conduire, et en annonçant que les individus concernés seraient rapatriés.

46. Le Comité consultatif a été informé que le Service de police du Kosovo verrait ses effectifs réduits d'environ 460 à la fin de 2004. **Étant donné la diminution des effectifs, et notamment de la police civile, le Comité considère qu'il n'est pas justifié d'acheter un grand nombre de véhicules de remplacement.** Le Comité a également été informé que durant la période considérée 239 véhicules (199 véhicules légers, 20 véhicules de taille moyenne et 20 véhicules lourds) avaient été envoyés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour transfert à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Pour cette raison, des fonds auraient dû être obtenus du budget de la MANUA, pour ce transfert, étant donné que ces véhicules fournis à la MINUK.

**47. Étant donné ces observations sur l'inventaire, le Comité demande qu'à l'avenir, en dehors des renseignements qu'il reçoit sur le stock présent d'articles à remplacer ou à compléter, il reçoive aussi l'information la plus à jour sur les articles qui ont été cédés ou sur ceux dont la réforme a été approuvée mais non réalisée, et ceux qui sont sur le point d'être réformés.**

#### *Transport aérien*

48. Pour 2003/04, les dépenses prévues pour le transport aérien s'élèvent à 2,9 millions de dollars, soit 13,8 % de moins que le montant réparti de 3,4 millions de dollars pour 2002/03. Les dépenses se sont chiffrées à 4 millions de dollars en 2001/02, soit une économie de 600 000 dollars ou 12,1 % de moins que le montant réparti de 4,6 millions de dollars pour 2001/02.

49. Le Comité consultatif rappelle que quatre aéronefs avaient été prévus (deux hélicoptères et deux avions) pour 2001/02. Les heures de vol prévues pour les hélicoptères (1 920 heures) comprenaient 1 020 heures de vol bloc à bloc et 900 heures supplémentaires. L'un des deux avions devait être utilisé pendant 3,5 heures par mois et l'autre pendant 4 heures par mois (voir A/55/833, annexe I.C, par. 22 à 24, et annexe II.A). Le Comité a obtenu des informations détaillées sur l'utilisation des appareils en 2001/02. Pour les hélicoptères, 1 020 heures ont été utilisées et 900 heures non utilisées. Pour les avions, 27 heures ont été utilisées et 63 heures non utilisées.

50. Le Comité consultatif note que le rapport sur l'exécution du budget fait état d'une économie de 550 200 dollars. Les raisons données ne semblent pas correspondre à l'utilisation d'un nombre inférieur d'heures pour les hélicoptères; les informations supplémentaires fournies au Comité montrent qu'il y a eu en fait un léger dépassement de 4 000 dollars pour la location et le fonctionnement des hélicoptères et une économie de 73 100 dollars pour la location des avions. L'économie de 225 800 dollars au titre des opérations aériennes est en fait due à l'assurance responsabilité civile pour les deux hélicoptères. D'autres économies sont attribuables aux indemnités de subsistance des équipages (61 600 dollars) et aux essences, carburants et lubrifiants (264 700 dollars). Étant donné que les économies relèvent des essences, le Comité ne voit pas vraiment pourquoi la diminution du nombre d'heures de location et de fonctionnement des hélicoptères n'aurait pas eu pour résultat de les accroître. **Le Comité demande que l'utilisation des hélicoptères soit contrôlée de plus près.**

51. Pour 2003/04, le montant prévu pour le transport aérien est inférieur de 464 000 dollars au montant de 3 370 700 dollars prévu pour 2002/03, en raison du remplacement d'un hélicoptère léger par un avion de moyen tonnage (voir A/57/679 et Corr. 1, par. 21). Le montant de 2,9 millions de dollars demandé pour 2003/04 permettrait de financer 840 heures de vol pour un hélicoptère et 720 heures de vol pour un avion.

52. Pour 2003/04, le montant prévu pour les fournitures, services et matériel divers s'élève à 4,3 millions de dollars, soit 14,6 % de moins que le montant de 5,1 millions de dollars réparti pour 2002/03. Les dépenses de 2001/02 ont été de

6 millions de dollars, soit un dépassement de 100 000 dollars ou 1,7 % de plus que le montant de 5,9 millions de dollars réparti pour cette période.

#### *Frais bancaires*

53. Le Comité consultatif note, dans les informations fournies, que les frais bancaires au titre des services divers se sont élevés à 1,6 million de dollars, soit 22,8 % de plus que le montant de 1,3 million de dollars prévu pour 2001/02. Pour 2002/03, les frais bancaires devraient s'élever à 1,5 million de dollars. **Le Comité estime que ces ressources considérables devraient être soigneusement contrôlées et que, à chaque fois que cela est possible, un accord devrait être passé avec les autorités bancaires pour réduire les frais; de plus, il estime que la réduction du niveau des opérations (par exemple le volume des transactions concernant le versement des traitements et indemnités) devrait conduire à faire baisser le coût des services bancaires.**

#### *Services divers*

54. Le Comité consultatif note qu'au titre des fournitures, services et matériel divers, plusieurs postes sont prévus sous la rubrique « Autres services divers » pour un montant de 1,4 million de dollars, soit 20,6 % de moins que le montant de 1,7 million de dollars réparti pour 2002/03. Les dépenses de 2001/02 au titre de cette catégorie de services divers se sont élevées à 2,7 millions de dollars, soit un dépassement de 900 000 dollars ou 54,3 % de plus que le montant de 1,7 million de dollars réparti pour cette période. **Le Comité demande au Secrétariat de revoir les critères concernant le calcul des dépenses prévues et l'inclusion de postes au titre des dépenses diverses, en vue de freiner, dans la mesure du possible, la tendance apparente à utiliser cette rubrique pour des dépenses non budgétisées qui devraient être prévues, inscrites et justifiées dans le projet de budget; le Comité a fait d'autres observations sur ce sujet dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.**

#### *Formation*

55. Pour 2001/02 et 2003/04, des informations détaillées sur les résultats de la formation et les ressources prévues à ce titre, respectivement, ont été fournies au Comité. Les dépenses de formation prévues pour 2003/04 s'élèvent à 540 900 dollars (396 000 dollars pour la formation en tant que telle et 144 900 dollars pour les voyages) pour 524 fonctionnaires. Pour 2002/03, le budget de la formation s'élevait à 573 500 dollars qui ont servi à former 1 331 personnes (voir A/56/802 annexe I.C, par. 28). Les dépenses à ce titre en 2001/02 étaient chiffrées à 441 100 dollars (285 000 dollars pour la formation et 156 100 dollars pour les voyages) pour 2 676 personnes.

56. Le Comité consultatif note que les informations reçues du Secrétariat contiennent certaines incohérences. Par exemple, le rapport sur l'exécution du budget pour 2001/02 indique que 2 745 personnes ont été formées durant cette période (voir A/56/678, sect. I, composante 3), tandis que les informations complémentaires obtenues par le Comité montrent que seulement 2 676 fonctionnaires et autres personnes ont été formés pendant la même période.

57. **Les informations communiquées dans les documents et durant les auditions portent le Comité consultatif à conclure qu'il apparaît dans certains**

**cas que des fonctionnaires ont pu recevoir une formation multiple qui risque de ne pas avoir de rapport avec leur domaine de responsabilité actuelle ou future dans les missions de maintien de la paix. Le Comité demande qu'à l'avenir, des statistiques et des relevés de compte précis soient assurés; en outre, la formation du personnel est un élément important du projet de budget et toutes les ressources demandées à ce titre devraient être clairement indiquées, sans avoir à être déduites au titre des diverses rubriques budgétaires.**

58. À cet égard, le Comité, se référant au paragraphe 73 de son rapport A/56/887, rappelle qu'il est nécessaire de mieux planifier les activités de formation du personnel et que les domaines inscrits dans les programmes de formation devraient être adaptés au mandat des missions. Les contradictions à cet égard indiqueraient des défauts de planification et de suivi ainsi que des difficultés à contrôler l'efficacité des programmes de manière à résoudre les problèmes des missions. Le Comité consultatif demande au Comité des commissaires aux comptes de tenir compte de cette question dans ses plans d'audits horizontaux.

#### **4. Auditeurs et enquêteurs résidents**

59. Le Comité consultatif note que la MINUK est l'une des missions qui dispose d'auditeurs et d'enquêteurs résidents. Il a été informé que pour 2003/04, la réduction de quatre postes au Bureau de l'auditeur résident s'expliquait par la réaffectation, à des fins budgétaires, de ces quatre postes au compte d'appui. De plus, un poste du Bureau des services de contrôle interne de la Mission sera supprimé.

60. Pour 2003/04, les dépenses prévues pour la vérification externe des comptes s'élèvent à 167 400 dollars, montant identique à celui qui est inscrit au budget approuvé pour 2002/03. Les dépenses à ce titre se sont élevées à 151 300 dollars en 2001/02. Le Comité note que pour 2001/02, un montant supplémentaire de 45 800 dollars a été consacré aux frais de voyage pour les activités de vérification interne des comptes du Bureau des services de contrôle interne. Il note qu'un montant de 38 000 dollars pour les frais de voyage du Bureau a été demandé pour 2003/04 dans le projet de budget concernant la MINUK. Il a été informé qu'il s'agissait là d'une erreur étant donné que tous les coûts des audits avaient été regroupés dans les prévisions de dépenses pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; par conséquent, ce montant devrait être supprimé des prévisions de dépenses de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour 2003/04.

61. Dans le contexte de son examen du rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'enquêteurs résidents dans les opérations de maintien de la paix, qui comprenait des propositions et des plans à l'intention du Comité consultatif (A/57/494), celui-ci a été informé qu'à l'égard de la MINUK, les statistiques du Bureau des services de contrôle interne relatives aux affaires dont il était saisi montraient que, durant les années civiles 2000 et 2001 et la période de janvier à octobre 2002, 208 affaires (57 en 2000, 71 en 2001 et 80 en 2002) avaient concerné la MINUK. Renseignements pris, le Comité a été informé que presque toutes les enquêtes portaient sur les activités financées au titre du budget consolidé du Kosovo.

62. Le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes, en particulier aux paragraphes 33, 55, 84, 99 et 125 de son rapport<sup>3</sup>, a identifié plusieurs cas de carences au niveau de la gestion à la MINUK, tout particulièrement

en ce qui concerne les achats, la sécurité aérienne, l'évaluation des risques et la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission pour ce qui est de la communication rapide des informations sur les résultats tirés des visites préalables au déploiement. Quant aux enquêtes du Bureau des services de contrôle interne, le Comité note que la plupart portent sur les achats.

**63. Le Comité consultatif se félicite de l'attention accordée aux activités de la MINUK par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne et demande à la Mission de veiller à donner rapidement suite aux conclusions et recommandations de ces organes. Il souligne aussi que pour les missions dont l'effectif va être réduit, telles que la MINUK, il pourrait être nécessaire et opportun de renforcer temporairement le nombre d'auditeurs internes résidents au lieu de le réduire.**

#### **IV. Recommandations du Comité consultatif**

64. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont indiquées au paragraphe 20 du rapport sur l'exécution du budget (A/57/678) et au paragraphe 26 du rapport sur le budget (A/57/679 et Corr.1). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant brut de 39 752 000 dollars (montant net : 39 245 800 dollars) pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 soit porté au crédit des États Membres d'une manière que l'Assemblée générale devra déterminer. Il recommande en outre que les autres recettes relatives à l'exercice clos le 30 juin 2002, d'un montant de 23 874 000 dollars, soient également portées au crédit des États Membres.**

65. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande faite par le Secrétaire général à l'Assemblée générale afin qu'elle ouvre un crédit d'un montant de 315 518 2000 dollars pour le fonctionnement de la Mission durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Dans le présent rapport, le Comité consultatif a fait un certain nombre de remarques et d'observations qui devraient permettre de réaliser des économies; ces remarques et observations devraient être prises en considération dans le rapport sur l'exécution du budget.**

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 (A/57/5)*, vol. II, chap. V, état XII.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. II, par. 125.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. II.

## Annexe I

**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies  
au Kosovo : dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2001  
au 30 juin 2002 – état au 31 janvier 2002**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>
<b>I. Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	1 193,1	827,0	366,1
Contingents	4 173,7	3 836,1	337,6
Police civile	93 819,9	61 963,3	31 856,6
Unités de police constituées	19 301,6	17 600,1	1 701,5
<b>Total partiel, rubrique I</b>	<b>118 488,3</b>	<b>84 226,5</b>	<b>34 261,8</b>
<b>II. Personnel civil</b>			
Personnel international	114 990,4	78 763,8	36 226,6
Personnel recruté dans le pays	43 002,1	25 518,9	17 483,2
Volontaires des Nations Unies	8 316,0	4 042,6	4 273,4
<b>Total partiel, rubrique II</b>	<b>166 308,5</b>	<b>108 325,3</b>	<b>57 983,2</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>			
Personnel temporaire	322,5	120,2	202,3
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	5,1	(5,1)
Voyages	1 297,6	1 038,9	258,7
Installations et infrastructures	19 547,9	16 076,1	3 471,8
Transports terrestres	5 612,0	4 662,5	949,5
Transports aériens	3 370,7	2 010,5	1 360,2
Transports maritimes	–	–	–
Transmissions	6 783,2	4 343,8	2 439,4
Informatique	2 174,8	1 050,2	1 124,6
Services médicaux	931,2	473,6	457,6
Matériel spécial	112,1	112,1	–
Fournitures, services et matériel divers	5 051,2	2 558,8	2 492,4
Projets à impact rapide	–	–	–
<b>Total partiel, rubrique III</b>	<b>45 203,2</b>	<b>32 451,8</b>	<b>12 751,4</b>
<b>Total brut</b>	<b>330 000,0</b>	<b>225 003,6</b>	<b>104 996,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	22 968,9	16 719,1	6 249,8
<b>Total net</b>	<b>307 031,1</b>	<b>208 284,5</b>	<b>98 746,6</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>330 000,0</b>	<b>225 003,6</b>	<b>104 996,4</b>

## Annexe II

### Matériel appartenant aux contingents : analyse rétrospective des demandes de remboursement en suspens

(En dollars des États-Unis)

#### Au 31 décembre 2002

	<i>1 mois</i>	<i>2 mois</i>	<i>3 mois</i>	<i>4 mois</i>	<i>5 mois</i>	<i>6 mois</i>	<i>7 à 12 mois</i>	<i>Plus d'un an</i>	<b>Total</b>
Montant	419 484	419 484	419 484	419 484	419 484	419 484	201 301	340 096	<b>3 058 300</b>
Nombre de demandes	9	9	9	9	9	9	3	7	<b>64</b>

#### Au 28 février 2003

	<i>1 mois</i>	<i>2 mois</i>	<i>3 mois</i>	<i>4 mois</i>	<i>5 mois</i>	<i>6 mois</i>	<i>7 à 12 mois</i>	<i>Plus d'un an</i>	<b>Total</b>
Montant	419 484	419 484	419 484	419 484	419 484	419 484	1 014 902	340 096	<b>3 871 900</b>
Nombre de demandes	9	9	9	9	9	9	9	7	<b>70</b>